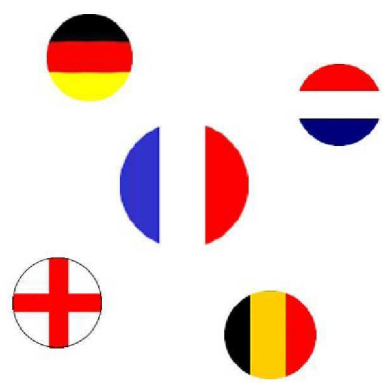


Façade « Manche-Est »

Débarquements internationaux



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Les débarquements internationaux en Manche orientale de 2000 à 2004

Auteurs

Kélig Mahé
Jean-Paul Delpech
Franck Coppin
André Carpentier

Ifremer

Département Halieutique Manche Mer du Nord
Laboratoire Ressources Halieutiques de Boulogne
150 Quai Gambetta
BP 699
62200 Boulogne-sur-mer cedex

Autorisation préalable (Annexe 9) :

**ICES 2005.STECF Sub-group SGRST, Evaluation of the Cod Recovery Plan.
*Ispra, Italie, 13-17 juin 2005***

-2006-

Sommaire

Introduction	p1
I. La pêche en Manche orientale	p2
I.1. Les pays concernés	p2
I.2. Les métiers	p2
I. 2. A) le chalutage pélagique	p3
I. 2. B) le chalutage de fond à panneaux	p3
I. 2. C) le chalutage à perche	p4
I. 2. D) le fileyage	p5
I.3. Les espèces	p6
<i>II. Les débarquements annuels</i>	<i>p7</i>
II. 1. Contribution des pays	p7
II. 2. Evolution des débarquements annuels de 2000 à 2004	p9
III. Les débarquements au cours de l'année	p12
III. 1. Premier trimestre	p13
III. 2. Deuxième trimestre	p14
III. 3. Troisième trimestre	p15
III. 4. Quatrième trimestre	p16
Conclusion	p17
Bibliographie	p18

Annexes

Introduction

La Manche-Est ou Manche orientale est un secteur de pêche important pour la France et l'Angleterre mais sa situation géographique, au sud de la mer du Nord, en fait une pêcherie non négligeable pour les pays voisins.

De nombreux stocks de poissons évoluent entre la mer du Nord et la Manche orientale entraînant des échanges importants au niveau du détroit du Pas-de-Calais, suivis par les flottilles qui les exploitent.

Dans le cadre du groupe de travail du CSTEP (Comité Scientifique, Technique et Economique des Pêches; en anglais STECF) sur les pêcheries mixtes, une base de données a été constituée contenant les **journaux de bord CEE**¹ des pays ayant une activité de pêche dans des secteurs géographiques que sont la Manche orientale, la mer du Nord, la mer d'Irlande, l'ouest-Ecosse, le Skagerrak et Kattegat. Ces données sont notamment utilisées pour le plan de restauration de la morue en mer du Nord (mais n'intègrent pas les coquillages par exemple).

Les données sont exprimées par trimestre pour chacune des 5 années (2000-2004) et répertoriées pour chaque pays, selon le métier employé :

un métier est défini comme la mise en œuvre d'un engin de pêche dans une zone géographique (unité géographique : le carré statistique CIEM) pour une saison donnée (unité temporelle : le trimestre).

Pour chaque métier, les débarquements sont exprimés en poids (kg.) pour chaque espèce.

Les données de journaux de bord ne sont pas toujours remplies de la même façon par les patrons de pêche. Ainsi, si la majorité des données est identifiée par carré statistique, une faible proportion peut être déclarée pour une zone géographique plus vaste comme une division CIEM. Lors de cette étude, 9.98% des débarquements français ont été déclarés dans le VIIId (Manche orientale) sans spécification du carré statistique. Un pré-traitement pour ce secteur a été réalisé en calculant pour chaque espèce la proportion de ces débarquements VIIId dans les débarquements français. Puis cette proportion a été rajoutée pour chaque métier. Cette ventilation des données permet ainsi que toutes les données soient rattachées à un carré statistique.

Ce présent rapport a pour objectif d'une part de décrire la pêche des différents pays en Manche orientale et d'autre part d'étudier la représentativité des données françaises par rapport aux données européennes, pour les **navires de longueur supérieure ou égale à 10 m.**

Avant de réaliser ce rapport, il a été demandé préalablement l'autorisation auprès des scientifiques des pays concernés et nous remercions les Instituts suivants :

- ❑ Allemagne : H.-J. Rätz (Institute for Sea Fisheries)
- ❑ Belgique : F. Redant (ILVO-Fisheries)
- ❑ Pays-Bas : L. Borges (RIVO, Netherlands Institute for Fisheries Research)
- ❑ Royaume Uni : C. Darby, E. Bell, A.S. Revill (CEFAS).

L'utilisation de ces données se réfère à :

ICES, 2005. Report of STECF Sub-group SGRST, Evaluation of the Cod Recovery Plan. Ispra, Italie, 13-17 Juin 2005, 34p.

¹ Les journaux de bord CEE ou log-book sont des documents déclaratifs que doivent remettre à l'issue de chaque marée, tout **navire de plus de 10 mètres de longueur** immatriculé dans l'Union Européenne.

I. La pêche en Manche orientale

I. 1. Les pays concernés

La base de données source regroupe les pays suivants :

- ✓ Allemagne
- ✓ Angleterre
- ✓ Belgique
- ✓ Danemark
- ✓ Ecosse
- ✓ Finlande
- ✓ France
- ✓ Irlande
- ✓ Norvège
- ✓ Pays-Bas
- ✓ Suède

Parmi tous ces pays, seuls 5 déclarent pêcher en Manche orientale. La France et l'Angleterre mais aussi la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

I. 2. Les métiers

La définition d'un métier intègre la notion d'espèces cibles. 9 métiers ou types de métiers sont répertoriés en Manche orientale (Tab. 1).

Métiers	Appellations engin	Débarquements (t.)	% des débarquements
chalutage pélagique	pel trawl	211816	45,96
chalutage de fond à panneaux	otter	197527	42,86
chalutage à perche	beam	26906	5,84
fileyage fixe	gill net	24156	5,24
senneurs à seine danoise	dem sein	245	0,05
autres	other	12	0,03
dragage	dredge	47	0,01
palangre	longline	14	0,00
caseyage	pots	4	0,00
Total	-	460838	100,00

Tableau 1 : Les différents métiers pratiqués en Manche orientale et les débarquements totaux (t. et %) de 2000 à 2004.

Le chalutage pélagique (45.96% des débarquements) et le chalutage de fond à panneaux (42.86% des débarquements) sont les deux métiers les plus importants en terme de tonnage. Deux autres métiers, le chalutage à perche et le fileyage fixe, représentent de l'ordre de 11% des débarquements totaux mais les espèces cibles ont une valeur ajoutée plus forte. Enfin, d'autres métiers comme la palangre ou le caseyage sont plus anecdotiques car surtout pratiqués par des petits navires, donc exclus de la base de données utilisée. Il faut noter que le dragage est sous représenté dans le tableau ci-dessus car les débarquements de **coquilles Saint Jacques** pour ce métier, essentiellement réalisés en baie de Seine par des bateaux français, **n'ont pas été intégrés** dans la base de données du STECF.

I. 2. A) le chalutage pélagique

Le chalut pélagique est un engin, en général, beaucoup plus grand que le chalut de fond. Il est conçu et gréé pour fonctionner entre deux eaux, y compris dans les eaux proches de la surface (George & Nédelec, 1991).

Le chalutage pélagique regroupe deux types de flottilles :

- les industriels, 55 m de longueur moyenne pour les français (Anonyme, 1993) ;
- les artisans, 20 m de longueur moyenne pour les français et inférieur à 14 m pour les anglais (Anonyme, 1993).

Le chalut pélagique peut être remorqué par un ou deux bateaux (chalut bœuf, Fig. 1).

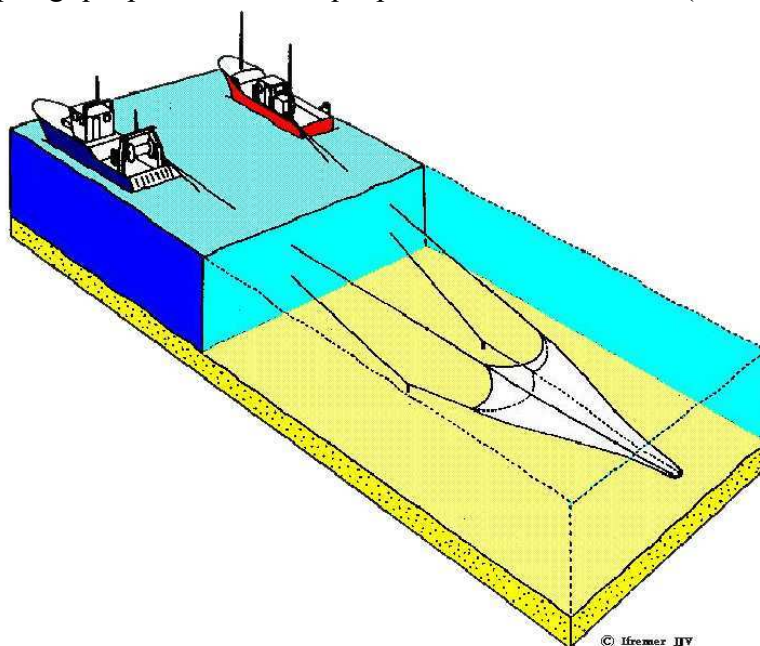


Figure 1 : Le chalutage à bœufs ou chalutage pélagique à deux bateaux.

Les espèces cibles sont le hareng (60.46% des débarquements) puis le chinchard, la sardine et le maquereau (Tab. 2). Les autres espèces capturées sont très anecdotiques (1.18 % des débarquements). Ce métier se pratique essentiellement par détection à l'aide de sondeur.

espèces	Débarquements (t.)	% des débarquements
hareng	158799,46	60,46
chinchard	48878,12	18,61
sardine	27649,03	10,53
maquereau	24220,92	9,22
Total	262635,68	100

Tableau 2 : Débarquements totaux de 2000 à 2004 en Manche orientale au chalut pélagique.

I. 2. B) le chalutage de fond à panneaux

Le chalut de fond est remorqué par un seul bateau. Il sont de 2 types selon leur secteur de pêche (Anonyme, 1993) :

- ✓ chalutiers hauturiers avec une longueur moyenne de 18 m pour la France et de 27 m pour la Belgique
- ✓ des chalutiers côtiers de l'ordre de 10 m pour la France et l'Angleterre

L'ouverture horizontale du chalut est assurée par les panneaux divergents, relativement lourds et munis d'une semelle d'acier prévue pour un contact accentué avec le fond (George & Nédelec, 1991 ; Fig. 2).

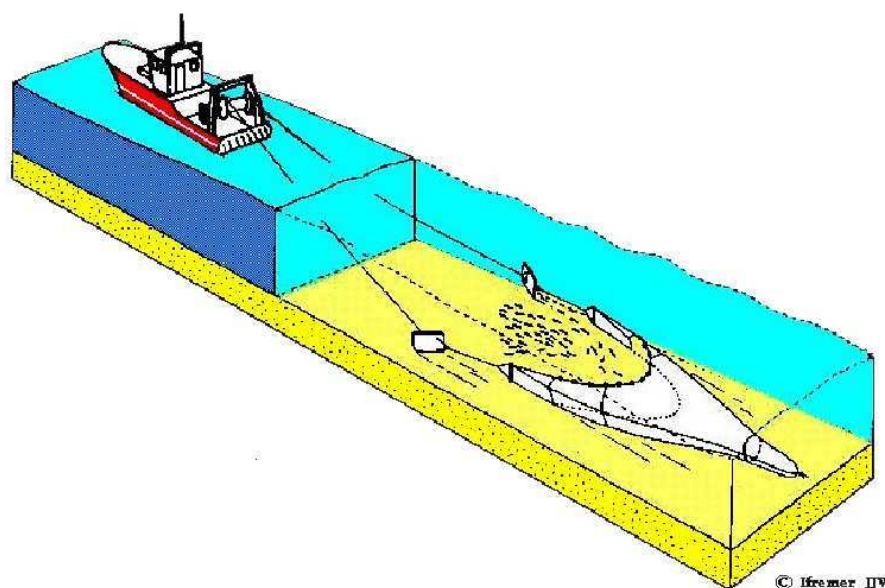


Figure 2 : Le chalutage de fond à panneaux.

Le chalutage de fond cible et débarque une diversité d'espèces beaucoup plus importante que le chalutage pélagique. Parmi les espèces pêchées, on trouve des espèces à faible valeur commerciale comme le chinchard et le maquereau mais aussi des espèces à forte valeur marchande comme le rouget barbet, la morue, la sole et les céphalopodes, en particulier les encornets (Tab. 3).

fond	Débarquements (t.)	% des débarquements
chinchard	40824,58	26,20
merlan	26212,59	16,83
maquereau	19439,07	12,48
seiche	13225,54	8,49
plie	12000,81	7,70
encornet	10069,37	6,46
rouget barbet	7775,62	4,99
grondin	6818,31	4,38
cabillaud	5972,92	3,83
sole	5360,24	3,44
raies	2671,43	1,71
bar	2017,80	1,30
griset	1807,90	1,16
hareng	1564,39	1,00
sardine	1561,36	1,00
Total	155792,05	100

Tableau 3 : Débarquements totaux de 2000 à 2004 en Manche orientale au chalut de fond à panneaux.

I. 2. C) le chalutage à perche

L'ouverture horizontale du chalut est assurée par une perche en métal dont la longueur peut atteindre plus d'une dizaine de mètres. Les chaluts à perche ont une faible ouverture verticale et sont surtout utilisés pour la pêche des poissons plats (Tab. 4) ou des crevettes. Les chalutiers (moyenne : 17 m pour la France, 23 m pour l'Angleterre et 27 m pour la Belgique ; Anonyme, 1993) remorquent souvent les chaluts à perche au moyen de tangons² (gréement double, Fig. 3) (George & Nédelec, 1991).



Figure 3 : Tangons supportant les chaluts à perche.

Les espèces cibles sont essentiellement la sole, la plie, la limande sole, la barbue, la limande et le turbot, complétées par les raies, la morue et le merlan (Tab. 4).

espèces	Débarquements (t.)	% des débarquements
sole	10485,26	44,45
plie	8342,81	35,37
limande sole	1173,09	4,97
barbue	868,20	3,68
limande	773,19	3,28
raies	623,22	2,64
cabillaud	560,56	2,38
turbot	431,95	1,83
merlan	368,29	1,56
Total	23590,53	100

Tableau 4 : Débarquements totaux de 2000 à 2004 en Manche orientale au chalut à perche.

I. 2. D) le fileyage fixe

Ce métier fait partie des arts dormants. Ce type d'art se distingue du chalutage par le fait que l'engin n'est pas tracté par le navire. Il est simplement posé sur le fond puis relevé après une période variable selon l'espèce cible (Fig. 4). Les filets utilisés sont essentiellement des trémails³, filets calés qui sont posés sur le fond ou maintenus à une certaine distance de celui-ci, grâce à un lestage approprié (George & Nédelec, 1991). Les trémailleurs sont le plus

² Tangon : espar mobile, établi horizontalement à l'extérieur du navire, à la hauteur du pont supérieur et en travers de la coque.

³ Trémil : filet constitué de 3 nappes de filets : 2 nappes externes d'un maillage plus grand et une nappe interne à petit maillage où s'emmêlent les poissons (George & Nédelec, 1991).

souvent des bateaux de petite taille (longueur moyenne 8-9 m ; Anonyme, 1993) qui ciblent la sole et autres poissons plats. D'autres filets fixes, comme le filet maillant (constitué d'une nappe de filet), ciblent d'autres espèces comme le cabillaud ou le bar (Tab. 5).

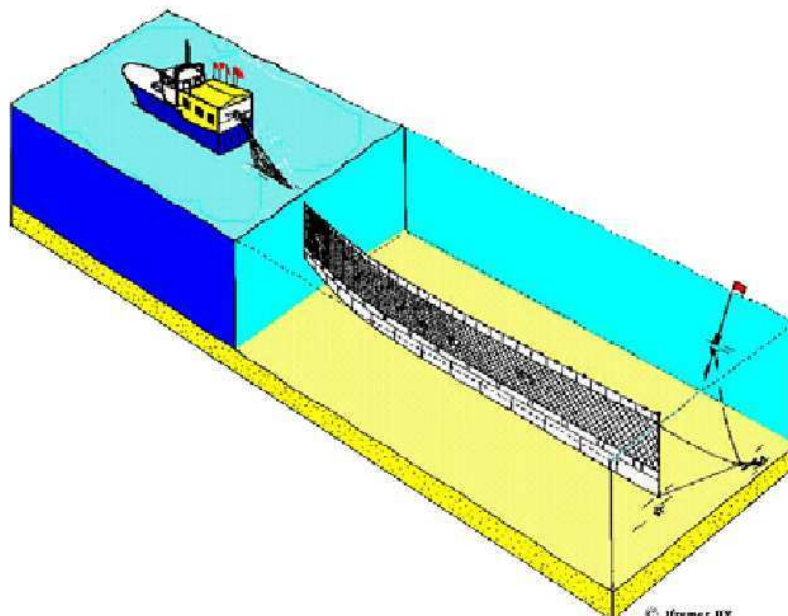


Figure 4 : Pose de filets.

espèces	Débarquements (t.)	% des débarquements
sole	6819,12	43,67
plie	2847,21	18,23
chinchard	2703,41	17,31
cabillaud	2253,51	14,43
seiche	915,78	5,86
hareng	387,31	2,48
raies	290,58	1,86
bar	229,99	1,47
Total	15616,86	100

Tableau 5 : Débarquements totaux de 2000 à 2004 en Manche orientale aux filets.

I. 3. Les espèces

En Manche orientale, la pêche est réalisée sur toute la colonne d'eau depuis la surface (espèces pélagiques) jusqu'au fond (espèces benthiques). Ainsi, les débarquements regroupent des espèces présentant des modes de vie très distincts (Tab. 6). Les 4 espèces principalement capturées sont des poissons pélagiques qui représentent à eux-seuls 70.77% des débarquements totaux. Les espèces benthiques et démersales sont capturées en plus faible quantité mais sont pour la plupart des espèces à forte valeur commerciale.

A.	espèces	Débarquements (t.)	% des débarquements	mode de vie
	Total	460838,37	100,00	-
	hareng	160751,18	34,88	pélagique
	chinchard	92414,54	20,05	pélagique
	maquereau	43737,70	9,49	pélagique
	sardine	29211,23	6,34	pélagique
	merlan	27287,77	5,92	démersal
	plie	22875,25	4,96	benthique
	sole	21670,50	4,70	benthique
	seiche	14167,72	3,07	démersal
	encornet	10120,17	2,20	démersal
	cabillaud	8883,91	1,93	démersal
	rouget barbet	7842,51	1,70	benthique
	grondins	6925,83	1,50	benthique
	raies	3645,45	0,79	benthique et démersal
	griset	3163,94	0,69	démersal
	bar	3139,64	0,68	démersal
	lieu jaune	1235,08	0,27	démersal
	limande sole	1087,79	0,24	benthique
	barbue	876,25	0,19	benthique
	limande	859,01	0,19	benthique
	turbot	444,04	0,10	benthique
	requins	219,36	0,05	benthique et démersal
	baudroie	109,34	0,02	benthique
	lingue	53,02	0,01	démersal
	merlu	40,52	0,01	démersal
	poissons plats	34,25	0,01	benthique
	cardine	20,71	0,00	benthique
	églefin	19,65	0,00	démersal
	langoustine	1,02	0,00	benthique
	tacaud	0,51	0,00	démersal
	plie	0,49	0,00	benthique
	cynoglosse			

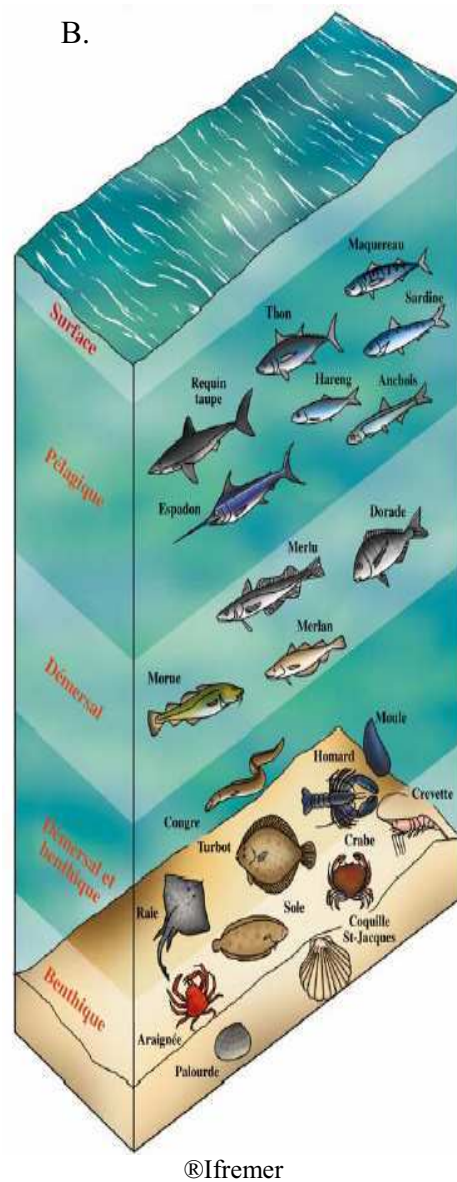


Tableau 6 : Débarquements de 2000 à 2004 en Manche orientale des différentes espèces avec leur mode de vie (A.) et exemple de répartition des espèces dans la colonne d'eau (B.).

Rappel : La coquille Saint Jacques n'est pas reportée dans ces données.

II. Les débarquements annuels

II. 1. Contribution des pays

Les débarquements annuels proviennent essentiellement des carrés statistiques 29F0 (17367 t.) et 30F1 (13394 t.) et dans une moindre mesure dans les 29E9 (9832 t.), 28E9 (8880 t.), 30F0 (8226 t.), 29F1 (5560 t.) et 28F0 (5177 t.) (Fig. 5 et 6). Ceux originaires des autres carrés statistiques sont inférieurs à 1500 tonnes.

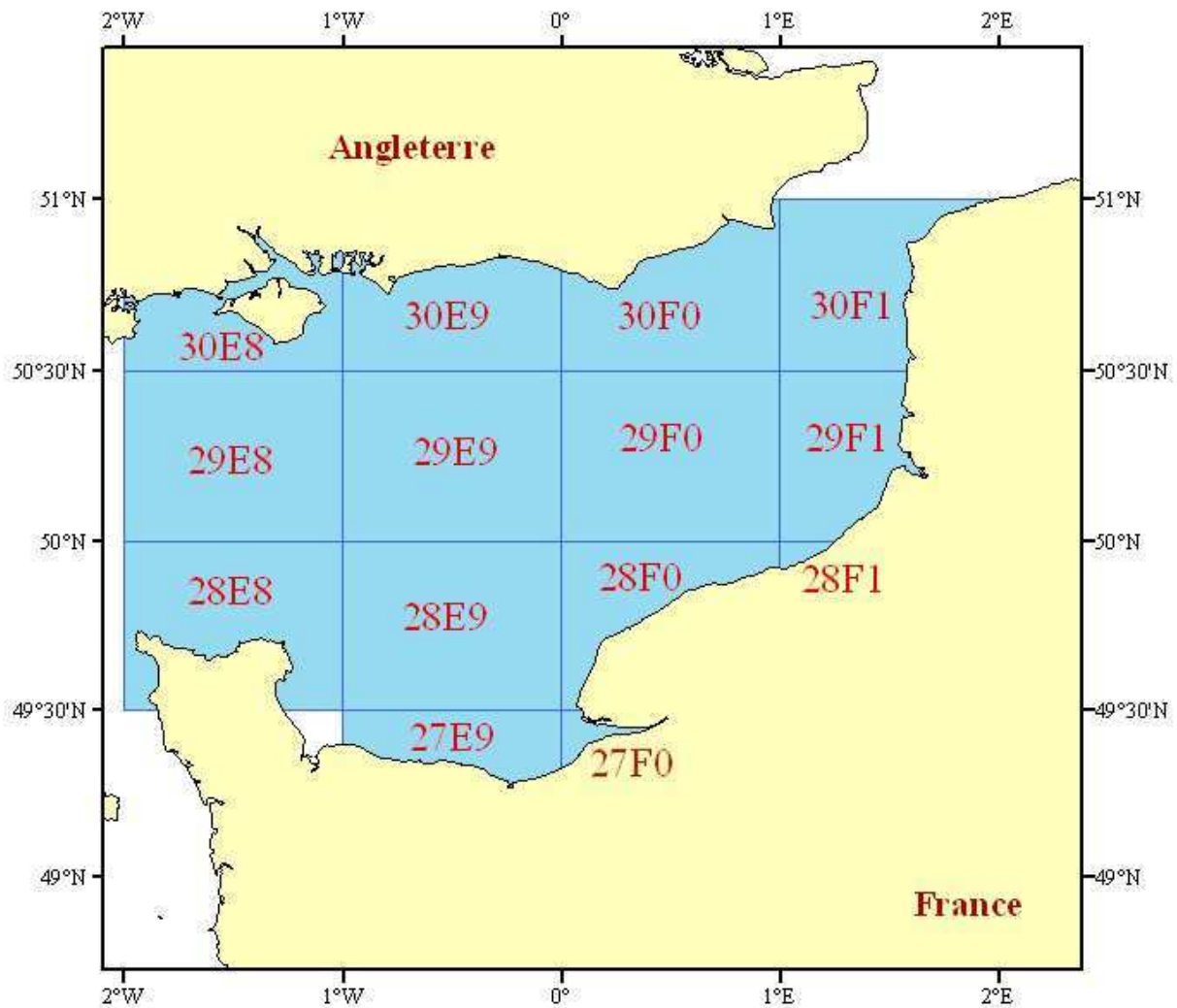


Figure 5 : Carte de la Manche orientale (secteur VIIId) avec ses 14 carrés statistiques identifiés par leur numéro.

Rappel : La base de données regroupe les débarquements des bateaux de plus de 10 mètres, hors coquille Saint Jacques. Ainsi, les crustacés sont quasi-absents de la base de données utilisée.

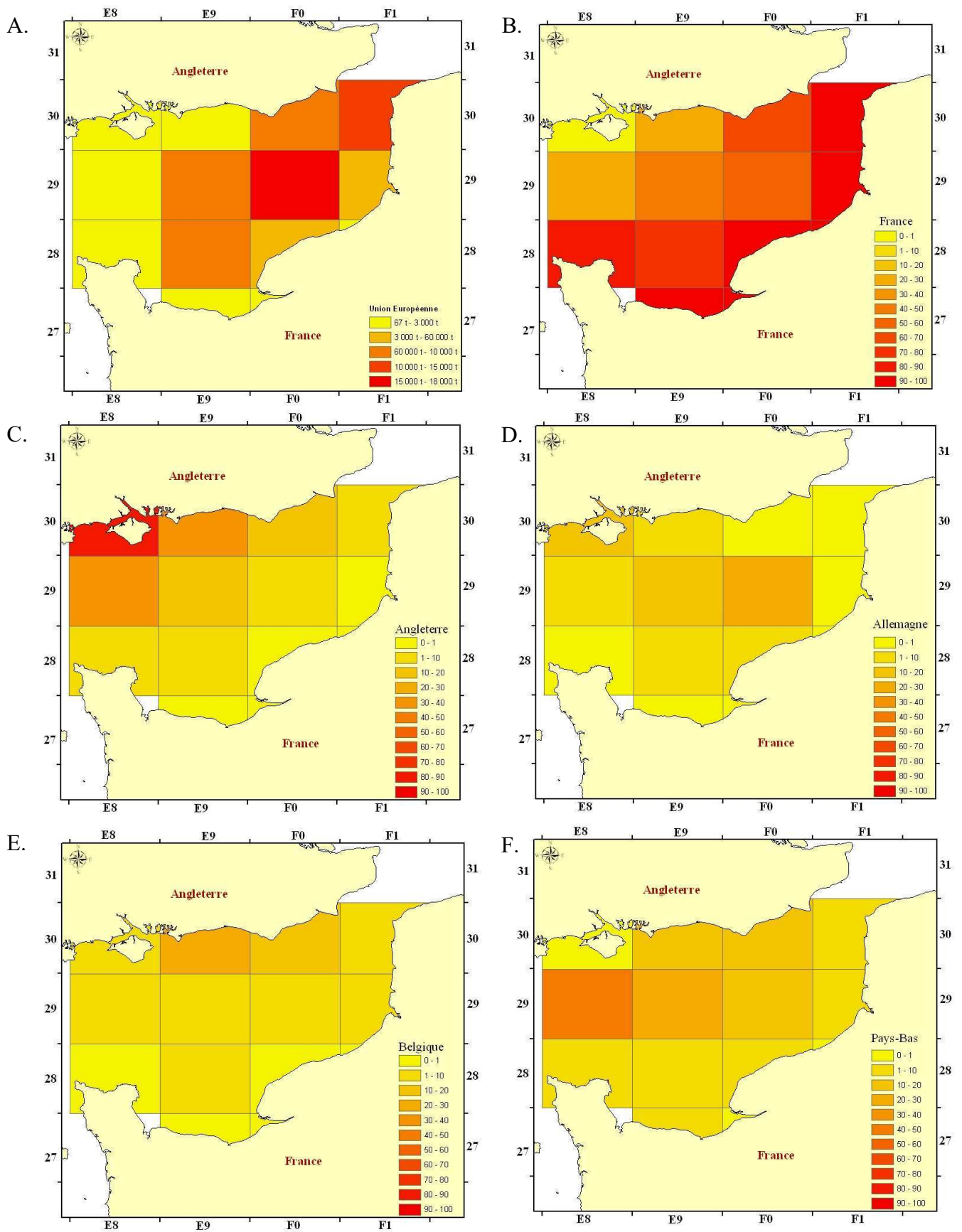


Figure 6 : Débarquements annuels moyens de 2000 à 2004 en Manche orientale (A.)
 (en tonnes, tous pays et espèces confondus)
 proportions relatives (pourcentage) par pays
 (B : France, C : Angleterre, D : Allemagne, E : Belgique, F : Pays-Bas).

La France est le pays qui exploite le plus la Manche orientale avec 56,79 % des débarquements totaux. La pêche française est surtout réalisée dans les carrés statistiques des eaux françaises (27E9, 27F0, 28E8, 28E9, 28F0, 28F1, 29F1) où elle représente chaque année en moyenne 91,74 % des débarquements. Dans le carré statistique 30F1 (eaux françaises et anglaises), la tendance est comparable (91,48 %). Pour le reste de la Manche orientale comprenant essentiellement les eaux anglaises, les débarquements français représentent 34,21 % des débarquements totaux.

Les Pays-Bas sont le deuxième pays le plus important avec en moyenne 25,97 % des débarquements totaux. Ils sont essentiellement réalisés dans la partie centrale de la Manche orientale (29E8, 29E9, 29F0).

L'Angleterre qui avec la France est l'un des deux pays riverains, ne se classe qu'en troisième position avec en moyenne 7,11% des débarquements totaux annuels. Sa flottille fréquente surtout ses eaux nationales avec en particulier les abords de l'île de Wight (carré statistique : 30E8 dans lequel 84,59 % des débarquements sont réalisés par des anglais ; Fig 6. C).

L'Allemagne est le pays le plus éloigné de la Manche orientale. Les débarquements allemands représentent cependant 6,44 % du total et sont surtout localisés au centre de la Manche orientale (29E8, 29E9, 29F0). Il faut noter que les bateaux allemands pêchent dans les eaux françaises, en particulier dans le carré statistique 28E9 dans lequel cette nation est le second pays (après la France) en terme d'exploitation avec 8,30 % des débarquements annuels (Fig. 6 D).

La Belgique est le cinquième et dernier pays à pêcher en Manche orientale avec en moyenne, 3,69 % des débarquements totaux. La distribution spatiale des débarquements belges est relativement homogène avec toutefois une légère préférence pour les côtes anglaises (Fig.5 E).

II. 2. Evolution des débarquements annuels de 2000 à 2004

L'évolution des débarquements annuels en Manche orientale de 2000 à 2004 montre une augmentation importante de 2000 (77 206 t.) à 2003 (113 587 t.) de l'ordre de 47 %, puis une diminution en 2004 (96 217 t.). Cette baisse globale est en grande partie due à la France (Fig. 7).

La France est le pays qui exploite le plus les ressources de la Manche orientale mais l'évolution entre 2000 et 2004 est inversée par rapport à celle des débarquements totaux. Ainsi, si en 2000, la France a mis à terre 66,6 % des captures de Manche orientale, pour ne plus réaliser que 43,7 % des débarquements en 2004. La diminution de la contribution de la France en Manche orientale n'est pas liée uniquement à l'évolution de ces débarquements (augmentation de 2000 à 2003 puis nette diminution en 2004) mais à ceux d'autres pays qui augmentent.

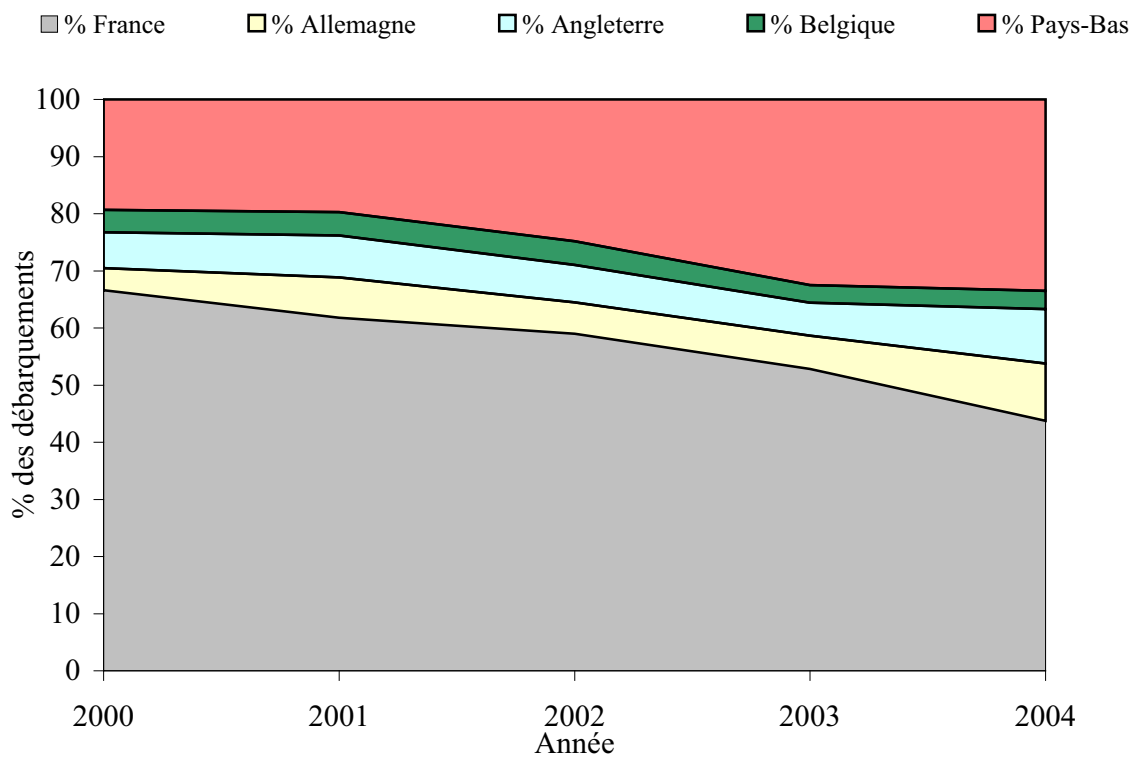
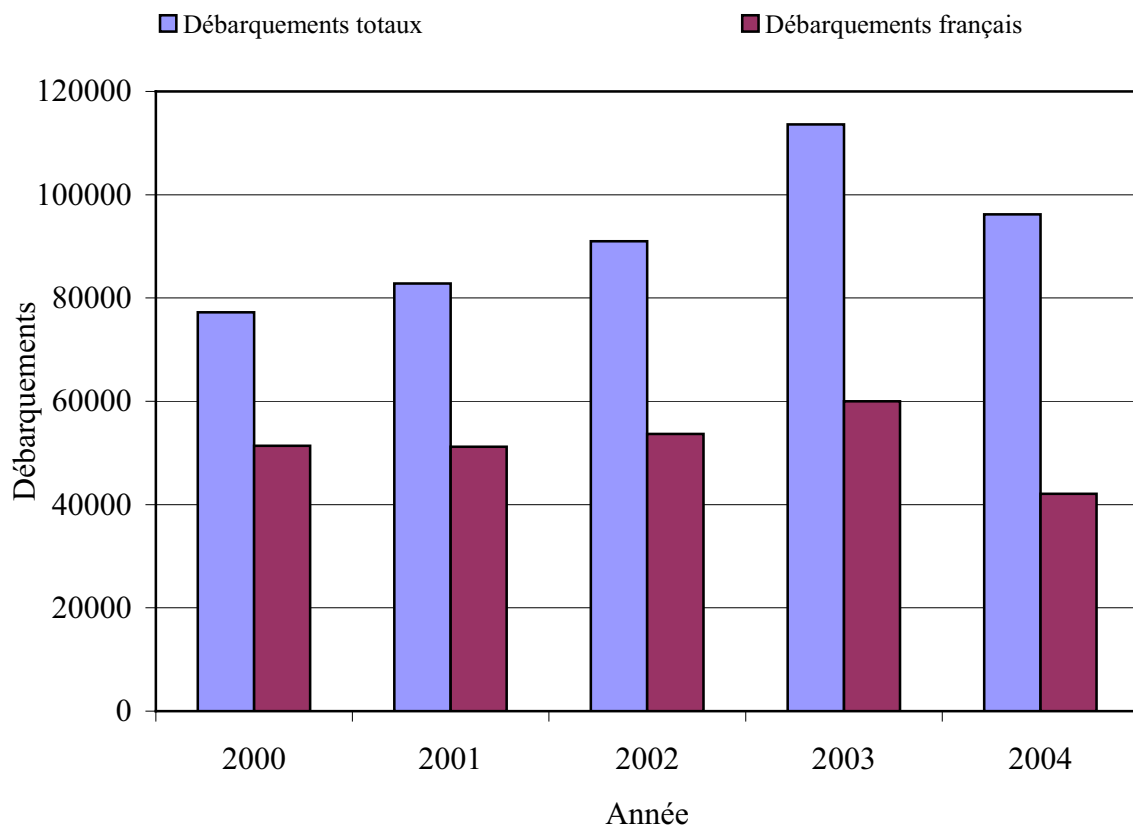


Figure 7 : Evolution des débarquements annuels totaux et français en Manche orientale de 2000 à 2004 (A.) et contribution de chaque pays (B.).

De 2000 à 2004, les débarquements des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Angleterre en Manche orientale ont augmenté (Tab. 7). Pour les deux premiers pays, on peut penser à un report d'effort depuis la mer du Nord (IVc) vers la Manche orientale (VIId) en liaison avec les quotas disponibles.

A.	Année	Allemagne	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas	Total
	2000	2982	4868	3028	51415	14914	77206
	2001	5809	6108	3366	51197	16345	82825
	2002	4995	6014	3756	53661	22577	91004
	2003	6595	6565	3511	59999	36916	113587
	2004	9671	9141	3105	42093	32208	96217

B.	Année	Allemagne	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas
	2000	4	6	4	67	19
	2001	7	7	4	62	20
	2002	5	7	4	59	25
	2003	6	6	3	53	33
	2004	10	10	3	44	33

Tableau 7 : Débarquements annuels (t. ; A.) des différents pays et leur proportion dans les débarquements totaux (% ; B.) entre 2000 et 2004 en Manche orientale.

La fluctuation des débarquements annuels en Manche orientale est due essentiellement aux chalutiers pélagiques (Fig. 8 ; hareng, maquereau, chinchard et sardine, Fig. 9) et dans une moindre mesure aux chalutiers de fond à panneaux (Fig. 8 ; merlan, seiche, encornet ... ; Fig. 9). Pour les autres métiers, les débarquements des chalutiers à perche sont relativement stables et ceux des fileyeurs montrent une tendance à la baisse (Fig. 8).

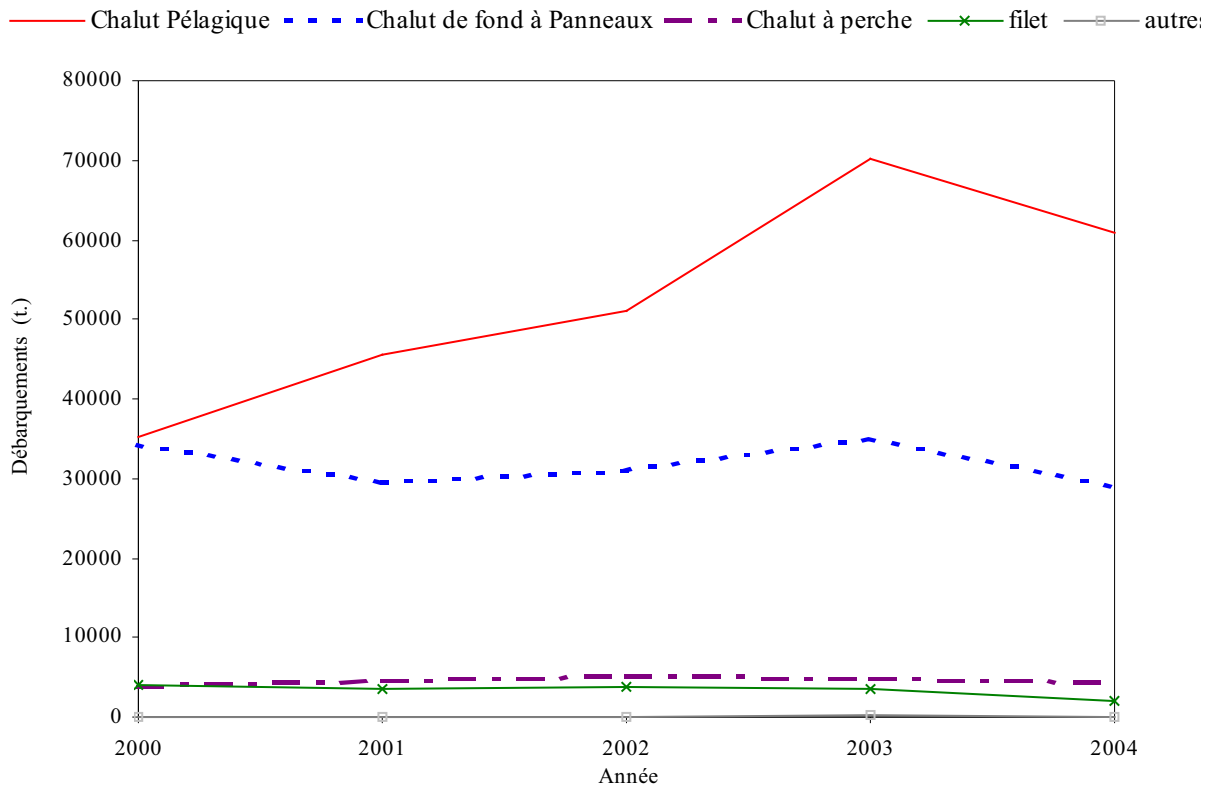


Figure 8 : Evolution de 2000 à 2004 des débarquements (t.) réalisés par les différents métiers en Manche orientale.

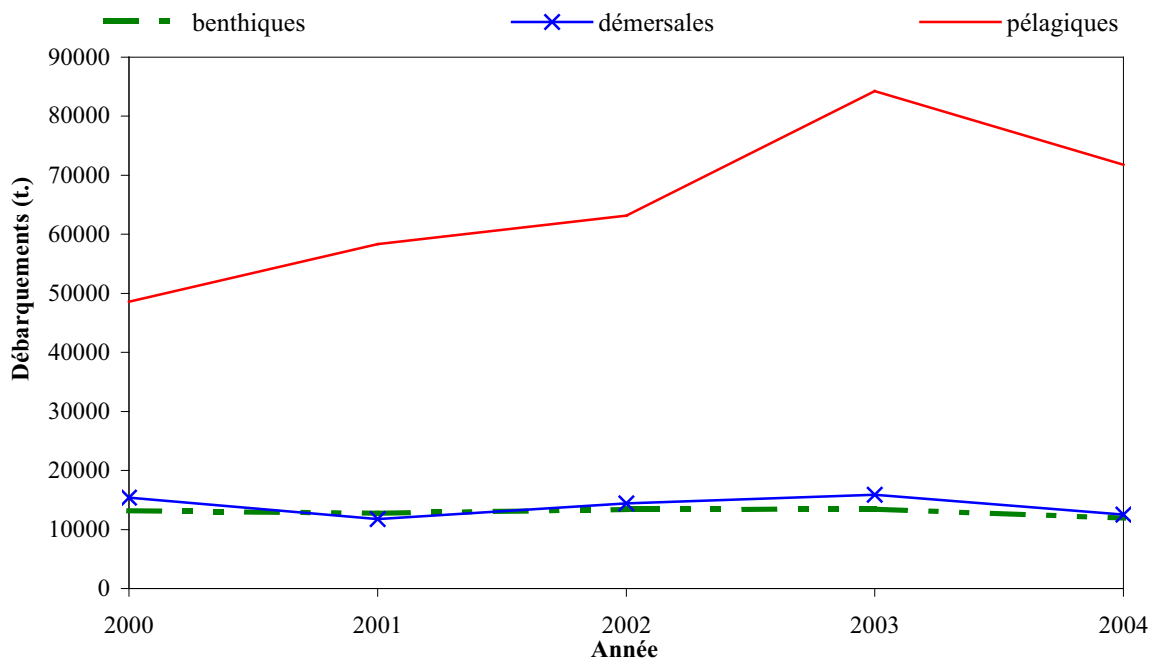


Figure 9 : Evolution de 2000 à 2004 des débarquements (t.) des principaux groupes d'espèces.

III. Les débarquements au cours de l'année

L'analyse des débarquements trimestriels (moyenne de 2000 à 2004) est réalisée pour toute la Manche orientale puis pour les eaux françaises pour simplifier nous prenons en compte l'intégralité des rectangles statistiques suivants : 27E9, 27F0, 28E8, 28E9, 28F0, 28F1, 29F0, 29F1 et 30F1 (Fig. 10).

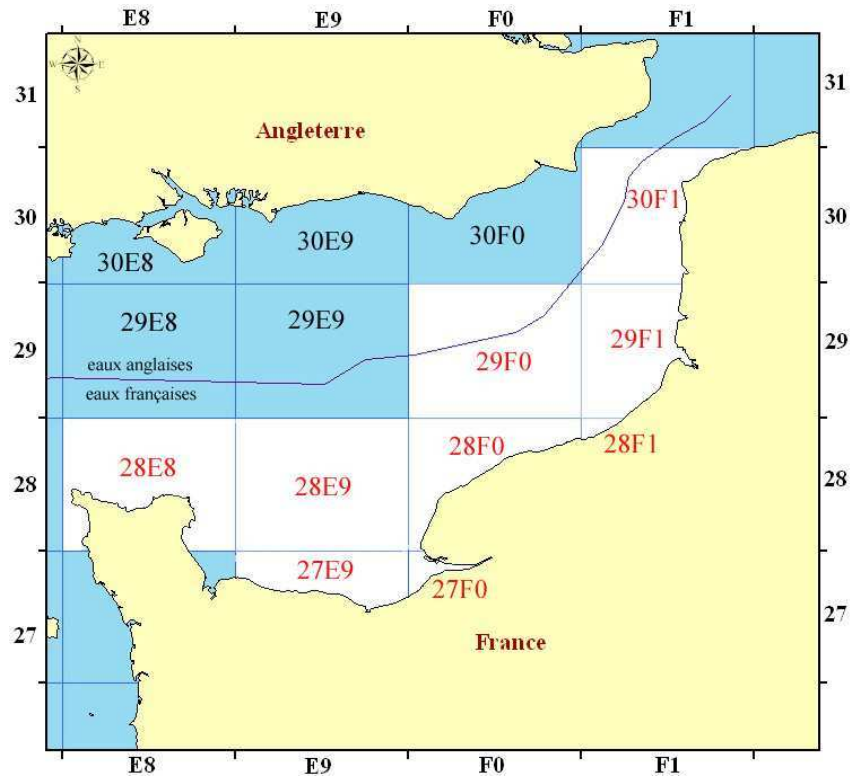


Figure 10 : Représentation de la Manche orientale avec les différents carrés statistiques qui la composent (les carrés blancs représentent la quasi-totalité des eaux françaises).

III. 1. Premier trimestre

Au premier trimestre, les débarquements totaux annuels s'élèvent à 20 510 tonnes essentiellement dans 5 carrés statistiques que sont 29F0 (3 829 t.), 29E9 (3 648 t.), 30F1 (3 308 t.), 30F0 (3 032 t.) et 28E9 (2 862 t.) (Fig. 11. A). Ces débarquements sont réalisés par la France (70 % ; Fig. 11. B), les Pays-Bas (17 %), la Belgique (9 %) et l'Angleterre (4 %).

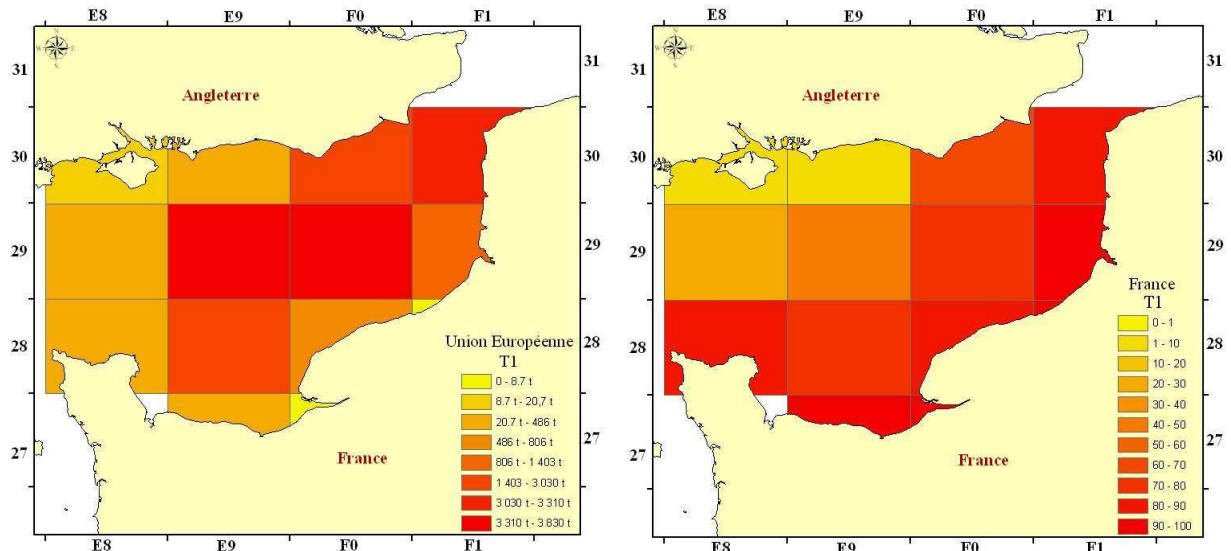


Figure 11 : Débarquements totaux (t.) de 2000 à 2004 au premier trimestre (A.) et contribution (%) de la France (B.).

Le pêche française est réalisée essentiellement dans les eaux françaises où elle représente 74 % des débarquements totaux. Les débarquements des pays étrangers dans les eaux françaises sont surtout composés de poissons pélagiques (chinchard et hareng), de poissons plats (sole, plie, limande, limande sole, barbue ...) et de raies (Annexes 1 et 2) :

- ✓ Pays-Bas : les poissons pélagiques sont capturés par des chalutiers pélagiques en grande quantité dans le 30F1, 29F1, 29F0, 28F0 et 28E8. Les espèces comme le merlan et les poissons plats sont pêchées avec des seines danoises et des chaluts de fond à panneaux dans le 30F1, le 29F1 et le 29F0.
- ✓ Belgique : les débarquements de poissons plats et de raies sont réalisés essentiellement au chalut à perche dans le 30F1, le 28E9 et le 29F0.
- ✓ Angleterre : les débarquements de poissons plats (limande sole ...) sont réalisés quasi-exclusivement dans le 30F1 au chalut à perche et de fond à panneaux.

III. 2. Deuxième trimestre

Au deuxième trimestre, les débarquements totaux annuels s'élèvent à 12 435 tonnes essentiellement dans 2 carrés statistiques que sont 30F1 (2 617 t.) et 29F0 (2 168 t.) complétés par le 30F0 (1 460 t.), 29E9 (1 338 t.), 28E9 (1 277 t.) et le 29F1 (1 256 t.) (Fig. 12. A). Ces débarquements sont réalisés par la France (90 % ; Fig 12. B), l'Angleterre (4 %), les Pays-Bas (4 %) et la Belgique (3 %).

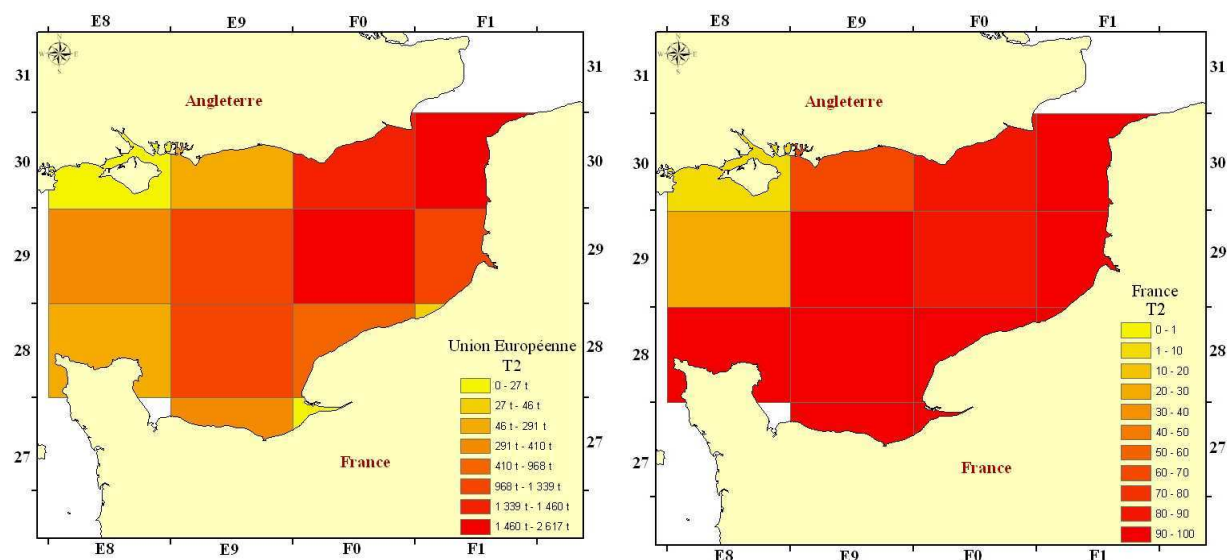


Figure 12 : Débarquements totaux (t.) de 2000 à 2004 au deuxième trimestre (A.) et contribution (%) de la France (B.).

Le pêche française est réalisée essentiellement dans les eaux françaises où elle représente 92 % des débarquements totaux. Les débarquements des pays étrangers dans les eaux françaises sont surtout composés de poissons pélagiques (chinchard, hareng ...) et de poissons plats (sole, plie, limande, limande sole, barbue ...) (Annexes 3 et 4) :

- ✓ Pays-Bas : les poissons pélagiques sont capturés par des chalutiers pélagiques en particulier dans le 29F0.
- ✓ Angleterre : les débarquements de poissons plats sont réalisés dans le 30F1, le 28E9 et le 28E8 au chalut à perche. Les poissons pélagiques sont capturés exclusivement par des chalutiers pélagiques dans le 29F0.
- ✓ Belgique : les débarquements de poissons plats (sole, limande, limande sole, barbue ...) sont réalisés essentiellement au chalut à perche dans le 30F1, le 29F1, 29F0 et le 28E9.

III. 3. Troisième trimestre

Au troisième trimestre, les débarquements totaux annuels s'élèvent à 9 942 tonnes (les plus faibles débarquements trimestriels) essentiellement dans le 30F1 (2 657 t.) complétés par le 28E9 (1 301 t.), le 30F0 (1 197 t.), le 29F0 (1 187 t.) et le 29F1 (1 072 t.) (Fig. 13. A). Ces débarquements sont réalisés par la France (91 % ; Fig. 13. B), l'Angleterre (5 %), la Belgique (3 %), les Pays-Bas (1 %) et l'Allemagne (1 %). Il est à noter que l'Allemagne ne pêche pas en Manche orientale aux premier et deuxième trimestres.

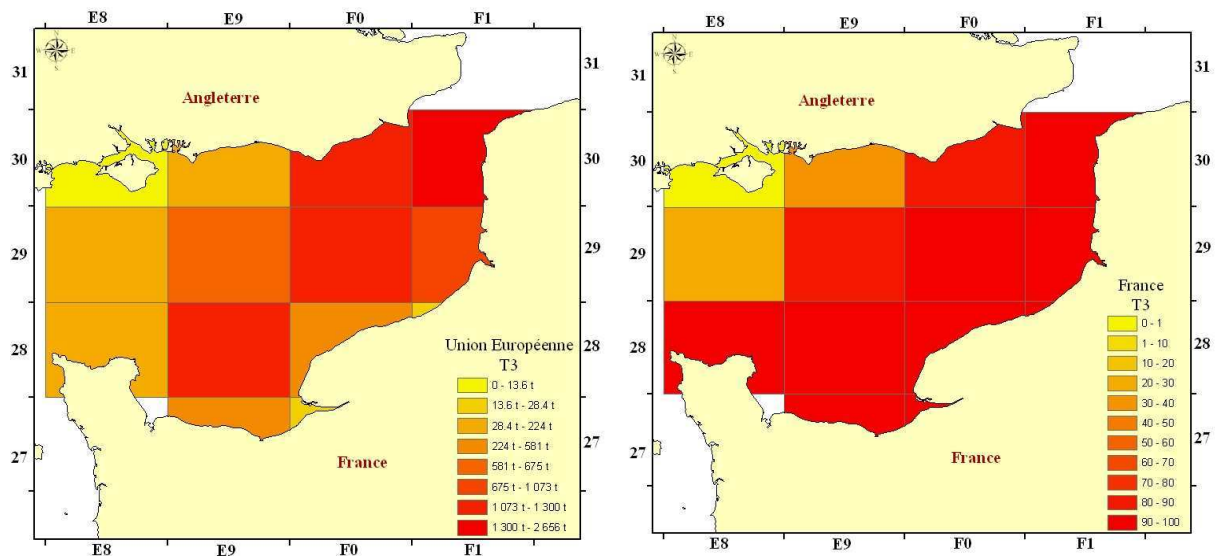


Figure 13 : Débarquements totaux (t.) de 2000 à 2004 au troisième trimestre (A.) et contribution (%) de la France (B.).

Le pêche française est réalisée essentiellement dans les eaux françaises où elle représente 95 % des débarquements totaux. Les débarquements des pays étrangers dans les eaux françaises sont surtout des poissons pélagiques (chinchard et maquereau) et des poissons plats (sole, plie, limande, limande sole, barbu, turbot ...) (Annexes 5 et 6) :

- ✓ Belgique : les débarquements de poissons plats (sole, limande, limande sole, barbu ...) sont réalisés essentiellement au chalut à perche dans le 30F1, le 29F1 et le 29F0.
- ✓ Angleterre : les débarquements de poissons plats sont réalisés dans le 30F1, le 28E9 et le 28E8 au chalut à perche et en moindre importance au chalut de fond à panneaux.

III. 4. Quatrième trimestre

Au quatrième trimestre, les débarquements totaux annuels s'élèvent à 31 655 tonnes (les plus forts débarquements trimestriels) essentiellement dans le 29F0 (10 182 t.) complétés par le 30F1 (4 812 t.), le 29E9 (4 170 t.), le 28E9 (3 340 t.), le 28F0 (2 821 t.), le 30F0 (2 538 t.) et le 29F1 (2 029 t.) (Fig. 14. A). Ces débarquements sont réalisés par la France (55 % ; Fig 14. B), l'Allemagne (19 %), l'Angleterre (13 %), les Pays-Bas (11 %) et enfin la Belgique (3 %).

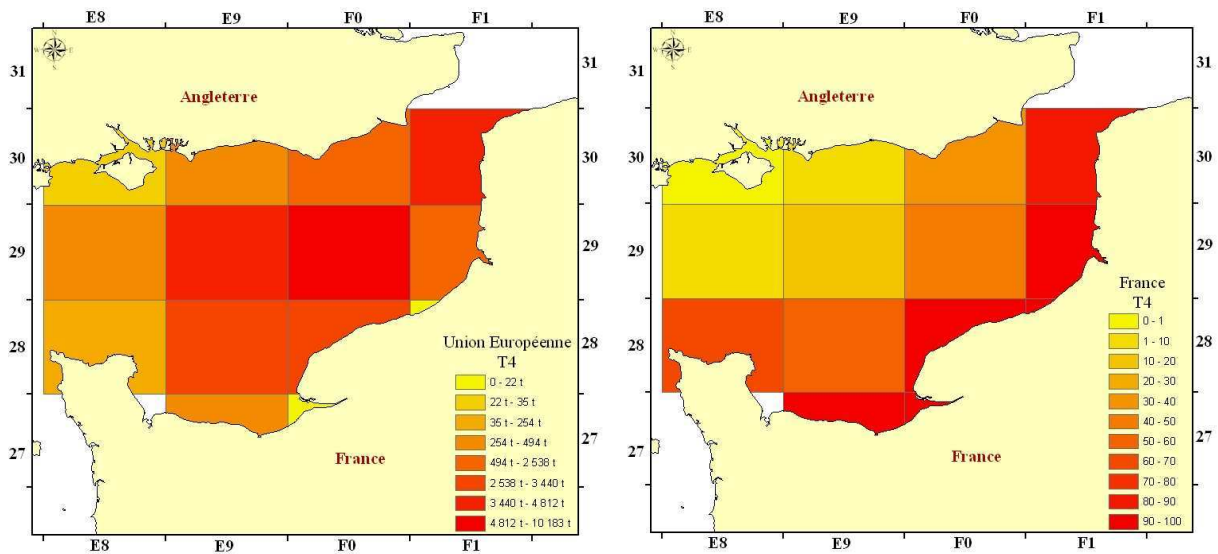


Figure 14 : Débarquements totaux (t.) de 2000 à 2004 au quatrième trimestre (A.) et contribution (%) de la France (B.).

Le pêche française est réalisée essentiellement dans les eaux françaises mais n'y représente que 41 % des débarquements totaux. Les débarquements des pays étrangers dans les eaux françaises sont surtout des poissons pélagiques et en particulier du hareng mais aussi du chinchard, du maquereau et des poissons plats (sole, plie, limande, limande sole, barbue, turbot ...) ainsi que des poissons cartilagineux (raies et requins) (Annexes 7 et 8) :

- ✓ Pays-Bas : les chalutiers pélagiques prélèvent la moitié des débarquements totaux de hareng. Ils pêchent majoritairement dans le 28E9, le 28F0, le 29F0, le 29F1 et le 30F1.
- ✓ Allemagne : leur pêche n'est réalisée que par des chalutiers pélagiques et essentiellement dans le 29F0 complété par le 28E9, le 28F0 et le 29F1. C'est le seul trimestre où ils sont significativement présents en Manche orientale.
- ✓ Angleterre : dans le 30F1, les requins sont pêchés à l'aide de chalut de fond à panneaux alors que les poissons plats sont capturés au chalut à perche. Le hareng, le chinchard et le maquereau sont pêchés par les chalutiers pélagiques dans le 28E9, le 29F0 et le 30F1. Ils capturent aussi une quantité non négligeable de baudroies.
- ✓ Belgique : les débarquements de poissons plats (sole, limande, limande sole, barbue ...) et de raies sont réalisés essentiellement au chalut à perche dans le 30F1, le 29F1, le 29F0, le 28E9 et le 28E8.

Conclusion

Ce travail a été réalisé à partir d'une base de données constituée par le STECF pour étudier spécifiquement les pêcheries mixtes et comprenant les journaux de bord des pays ayant déclaré une activité de pêche dans les secteurs géographiques que sont la Manche orientale, la mer du Nord, la mer d'Irlande, l'ouest-Ecosse, le Skagerrak et Kattegat (Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, Ecosse, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Suède). Les données stockées sont uniquement les quantités débarquées (pas de valeurs ni d'effort de pêche). Cependant, l'originalité de ce document réside dans le fait que tous les pays ayant déclaré une activité de pêche en Manche orientale de 2000 à 2004 sont répertoriés. De ce fait, ce document complète bien les études antérieures effectuées sur la Manche (Anonyme, 1993 ; Anonyme, 1995 ; Guitton *et al.*, 2003) et qui ne prenaient en compte que les pays frontaliers de la Manche (France et Angleterre) et la Belgique.

Cinq pays européens (France, Pays-Bas, Angleterre, Belgique et Allemagne) pêchent en Manche orientale avec des engins, des espèces cibles et des zones de pêche différents. La France est représentée par plusieurs types de métiers essentiellement les chalutiers pélagiques, les chalutiers de fond à panneaux et les fileyeurs. L'Angleterre et la Belgique quant à elles pratiquent surtout le chalutage pélagique et le chalutage à perche. Enfin, les Pays-Bas et surtout l'Allemagne ont une flotte composée essentiellement voire uniquement (Allemagne) de chalutiers pélagiques. Pour l'ensemble de la Manche orientale, les seuls débarquements français ne sont de ce fait pas représentatifs de la totalité des débarquements de l'ensemble des pays européens de par leur composition et leur distribution géographique.

L'analyse des débarquements en Manche orientale montre que la France réalise plus de la moitié des débarquements totaux. Toutefois, l'évolution de la pêche de 2000 à 2004 révèle que si la France reste le premier pays, son importance diminue au profit d'autres nations qui ont augmenté leurs captures. C'est le cas de l'Angleterre, des Pays-Bas et notamment de l'Allemagne.

L'analyse trimestrielle des débarquements dans les eaux françaises de la Manche orientale a permis de montrer que la France réalise plus de 90 % des débarquements aux deuxième et troisième trimestres mais seulement 74 % au premier trimestre et enfin 41 % au quatrième trimestre qui est la période de l'année où les débarquements sont les plus importants. Au quatrième trimestre, ce sont des poissons pélagiques (hareng, maquereau et chinchard) pêchés par les allemands et les néerlandais qui augmentent les débarquements pendant cette période de l'année. Il faut noter que pour les français, la pêche de coquilles Saint Jacques en baie de Seine débute le 15 octobre pour se terminer le 15 mai avec un effort de pêche dirigé très important pendant les mois d'octobre, novembre et décembre. Mais, ces données n'étant pas stockées dans cette base, le report d'effort des dragueurs polyvalents pendant cette période fait que le « poids » de la France au quatrième trimestre dans les débarquements européens se trouve minoré.

Dans les eaux françaises, les pays étrangers pêchent dans la presque totalité des carrés statistiques mais de façon plus ou moins importante selon la zone et la saison. Ainsi, même dans les eaux françaises, les pêches des navires étrangers ne sont pas anecdotiques et les proportions des espèces capturées peuvent être différentes de celles de la France.

Bibliographie

Anonyme, 1993. Catalogue international des activités des flottilles de Manche, approche des interactions techniques. *Rapports internes de la Direction des Ressources Vivantes de l'IFREMER, RI DRV 93-040*, 335p.

Anonyme, 1995. BAHAMAS : base de données internationales en vue de l'évaluation biologique et économique des stocks de Manche. *Rapport final, Projet BIOECO 93.018*, 164p.

George, J.P. & Nédélec, C., 1991. Dictionnaire des engins de pêche. *Eds Ouest-France*, 278p.

Gitton, J., Dintheer, C., Dunn, M.R., Morizur, Y. & Tétard, A., 2003. Atlas des pêcheries de la Manche. *Ed. Ifremer*, 216p.

ICES, 2005. Report of STECF Sub-group SGRST, Evaluation of the Cod Recovery Plan. *Ispira, Italie, 13-17 Juin 2005*, 34p.

ANNEXES :

- Annexe 1 : Débarquements totaux et français au premier trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 2 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au premier trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 3 : Débarquements totaux et français au deuxième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 4 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au deuxième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 5 : Débarquements totaux et français au troisième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 6 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au troisième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 7 : Débarquements totaux et français au quatrième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 8 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au quatrième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).
- Annexe 9 : Utilisation des données internationales.

Annexe 1 : Débarquements totaux et français au premier trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIIId).

Espèces	Débarquements totaux (kg.)	France	
		Débarquements (kg.)	Pourcentage
sardine	8507400	8507400	100
encornet	3024501	3024501	100
grondin	1076813	1076813	100
bar	528435	528435	100
rouget barbet	442020	442020	100
griset	388693	388693	100
seiche	83947	83947	100
requins	7631	7497	98
merlan	8748680	8530428	98
lingue	14137	13730	97
morue	1884344	1743671	93
maquereau	4561863	4034226	88
lieu jaune	383590	333170	87
raies	534698	444720	83
baudroie	9152	7097	78
langoustine	26	20	77
merlu	1652	1224	74
plie	5407940	3794743	70
sole	3916764	2557012	65
chinchard	21003741	12997649	62
hareng	10065101	3803913	38
cardine	393	44	11
églefin	3533	315	9
limande	166208	0	0
barbue	139990	0	0
limande sole	128363	0	0
turbot	53716	0	0
poissons plats	226	0	0
plie cynoglosse	2	0	0
Total	71083559	52321268	74

Annexe 2 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au premier trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIIId).

Espèces	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas
bar	0	0	100	0
encornet	0	0	100	0
griset	0	0	100	0
grondin	0	0	100	0
rouget barbet	0	0	100	0
sardine	0	0	100	0
seiche	0	0	100	0
requins	2	0	98	0
merlan	0	1	98	2
lingue	3	0	97	0
morue	0	5	93	2
maquereau	2	0	88	10
lieu jaune	1	13	87	0
raies	2	15	83	0
baudroie	22	0	78	0
langoustine	0	23	77	0
merlu	1	25	74	0
plie	1	29	70	0
sole	2	32	65	0
chinchard	3	0	62	35
hareng	0	0	38	62
cardine	1	88	11	0
églefin	0	91	9	0
barbue	0	97	0	3
limande	2	85	0	14
limande sole	37	63	0	0
plie cynoglosse	100	0	0	0
poissons plats	100	0	0	0
turbot	6	85	0	9
Total	1	5	74	20

Annexe 3 : Débarquements totaux et français au deuxième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).

Espèces	Débarquements totaux (kg.)	France	
		Débarquements (kg.)	Pourcentage
sardine	7193399	7193399	100
seiche	2788624	2788624	100
rouget barbet	951367	951367	100
grondin	758970	758970	100
bar	510578	510578	100
encornet	330510	330510	100
griset	148171	148171	100
langoustine	262	260	99
requins	24070	23878	99
merlan	4235224	4183693	99
merlu	4464	4390	98
morue	1433008	1387659	97
lingue	5950	5756	97
lieu jaune	194892	185280	95
raies	600574	570429	95
maquereau	9198414	8735076	95
églefin	744	691	93
plie	4700485	4339550	92
cardine	2619	2366	90
sole	4100802	3502765	85
chinchard	8611694	6720759	78
baudroie	10414	8088	78
hareng	250660	158243	63
limande sole	90639	0	0
limande	79447	0	0
barbue	50914	0	0
turbot	25093	0	0
poissons plats	120	0	0
Total	46302110	42510504	92

Annexe 4 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au deuxième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIIId).

Espèces	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas
bar	0	0	100	0
encornet	0	0	100	0
griset	0	0	100	0
grondin	0	0	100	0
rouget barbet	0	0	100	0
sardine	0	0	100	0
seiche	0	0	100	0
langoustine	0	1	99	0
requins	1	0	99	0
merlan	0	0	99	1
merlu	0	2	98	0
morue	0	2	97	1
lingue	3	0	97	0
lieu jaune	1	4	95	0
raies	1	4	95	0
maquereau	3	0	95	2
églefin	6	1	93	0
plie	3	5	92	0
cardine	10	0	90	0
sole	2	13	85	0
chinchard	10	0	78	12
baudroie	22	0	78	0
hareng	0	0	63	36
barbue	0	97	0	3
limande	4	92	0	4
limande sole	78	22	0	0
poissons plats	100	0	0	0
turbot	6	85	0	9
Total	3	2	92	3

Annexe 5 : Débarquements totaux et français au troisième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).

Espèces	Débarquements totaux (kg.)	France	
		Débarquements (kg.)	Pourcentage
seiche	5707519	5707519	100
sardine	2260439	2260439	100
rouget barbet	1831658	1831658	100
griset	1131625	1131625	100
grondin	1128667	1128667	100
encornet	649439	649439	100
bar	287702	287702	100
hareng	263925	263915	100
cardine	6403	6355	99
merlu	5659	5610	99
merlan	1780436	1761339	99
morue	1230450	1209048	98
maquereau	10469246	10171520	97
lieu jaune	69101	66313	96
lingue	3855	3644	95
raies	628391	590936	94
églefin	692	644	93
sole	4302112	3958672	92
chinchard	4428783	3949569	89
plie	2966223	2621310	88
requins	33311	29165	88
baudroie	7952	6584	83
limande sole	125767	0	0
limande	44924	0	0
barbue	37063	0	0
turbot	29711	0	0
poissons plats	234	0	0
plie cynoglosse	53	0	0
langoustine	19	0	0
tacaud	5	0	0
Total	39431364	37641672	95

Annexe 6 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au troisième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIIId).

Espèces	Allemagne	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas
bar	0	0	0	100	0
encornet	0	0	0	100	0
griset	0	0	0	100	0
grondin	0	0	0	100	0
rouget barbet	0	0	0	100	0
sardine	0	0	0	100	0
seiche	0	0	0	100	0
hareng	0	0	0	100	0
cardine	0	1	0	99	0
merlu	0	1	0	99	0
merlan	0	0	0	99	1
morue	0	1	1	98	0
maquereau	0	0	0	97	3
lieu jaune	0	4	0	96	0
lingue	0	5	0	95	0
raies	0	3	3	94	0
églefin	0	6	1	93	0
sole	0	1	7	92	0
chinchard	3	0	0	89	8
plie	0	4	7	88	0
requins	0	12	0	88	0
baudroie	0	17	0	83	0
barbue	0	0	95	0	5
langoustine	0	0	100	0	0
limande	0	8	91	0	1
limande sole	0	82	18	0	0
plie cynoglosse	0	100	0	0	0
poissons plats	0	100	0	0	0
tacaud	0	100	0	0	0
turbot	0	5	89	0	5
Total	0	1	2	95	2

Annexe 7 : Débarquements totaux et français au quatrième trimestre de 2000 à 2004 (kg.) dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).

Espèces	Débarquements totaux (kg.)	France	
		Débarquements (kg.)	Pourcentage
seiche	4081997	4081997	100
sardine	3393831	3393831	100
encornet	3126336	3126336	100
rouget barbet	2976178	2976178	100
grondin	2116788	2116788	100
bar	902923	902923	100
griset	786507	786507	100
lieu jaune	154995	153214	99
merlan	4205920	4146172	99
lingue	6880	6711	98
merlu	1278	1239	97
morue	2753066	2660614	97
baudroie	8998	8271	92
cardine	255	233	91
églefin	584	530	91
raies	636787	566357	89
requins	13877	10757	78
plie	3196890	2278995	71
maquereau	7027631	4708940	67
sole	2825553	1890034	67
chinchard	13976375	8719644	62
hareng	135336840	34232679	25
limande sole	175581	0	0
barbue	100925	0	0
turbot	68433	0	0
limande	46635	0	0
poissons plats	28	0	0
Total	187922090	76768949	41

Annexe 8 : Proportions des différents pays participant aux débarquements au quatrième trimestre de 2000 à 2004 dans les eaux françaises de la Manche orientale (VIId).

Espèces	Allemagne	Angleterre	Belgique	France	Pays Bas
bar	0	0	0	100	0
encornet	0	0	0	100	0
grisot	0	0	0	100	0
grondin	0	0	0	100	0
rouget barbet	0	0	0	100	0
sardine	0	0	0	100	0
seiche	0	0	0	100	0
lieu jaune	0	0	1	99	0
merlan	0	0	1	99	0
lingue	0	2	0	98	0
merlu	0	1	2	97	0
morue	0	0	3	97	0
baudroie	0	8	0	92	0
cardine	0	0	9	91	0
églefin	0	4	5	91	0
raies	0	2	9	89	0
requins	0	22	0	78	0
plie	0	3	25	71	0
maquereau	12	9	0	67	12
sole	0	3	30	67	0
chinchard	1	4	0	62	33
hareng	17	8	0	25	50
barbue	0	0	96	0	4
limande	0	5	94	0	1
limande sole	0	40	60	0	0
poissons plats	0	100	0	0	0
turbot	0	6	74	0	20
Total	13	7	1	41	39

Angleterre :

CEFAS agree to the use of the UK data, provided that:

1. The UK data may not be used for commercial purposes.
2. The UK data may not be further distributed without prior consultation with CEFAS and our agreement.
3. CEFAS must be acknowledged as the providers of the data and reserves the right to withdraw access to the data at any time.
4. A draft copy of any report using the data must be provided to CEFAS prior to publication.

Belgique :

ILVO-Fisheries, Ankerstraat 1, B-8400 Oostende, Belgium, agrees to the use of the data specified below, on the following conditions:

1. The data may not be used for commercial purposes.
2. The data may not be used for purposes that deliberately intend to
 - ✓ harm the interests of the Belgian fishing industry
 - ✓ favour the interests of another country's fishing industry.
3. The data may not be further distributed without prior consultation with ILVO-Fisheries and the explicit, written agreement of its representative in charge of the data collection programme.
4. ILVO-Fisheries is acknowledged as the provider of the data.
5. ILVO-Fisheries reserves the right to withdraw access to the data at any time.
6. All copies (electronic or other) of the datasets must be destroyed upon conclusion of the research project, report, etc., for which use of the data was requested.
7. A draft copy of any report, publication, etc., using the data is presented to ILVO Fisheries prior to publication. Even at this stage, ILVO-Fisheries may decide to withdraw its permission to use the data, if it considers that (i) the data are not properly used or analysed, or (ii) the use made of the data may have undesirable political or strategic consequences for the Belgian fishing industry.

Pays-Bas :

The Netherlands presented data for nominal fishing effort from 1997 to 2004 in the required data format specified for the June 2005 SGRST meeting.

Landings data was provided for 2003 and 2004, for beam trawls with a mesh size equal or higher than 80 mm. This inability to specify a more detailed mesh size range is due to the fact that the data available from logbooks do not include landings per market size classes per trip. This information is needed to enable to construct age composition of landings by defined segments of the fleet. Considering that 90% of the demersal landings from the North Sea are from beam trawls with an 80 mm mesh size, it is usually assumed that the age composition derived from port sampling is representative of the total landings for this area. This assumption was also made by SGRST to allow for a comparison with other MS data. Therefore the Dutch effort and catch allocated to beam trawls in the North Sea with a mesh

size range of 80-99 mm and ≥ 80 mm respectively, were assigned a mesh size range of 80-89. Landings were given for sole, plaice, cod and whiting.

Furthermore, SGRST assumed that all beam trawl effort report for all areas by the Netherlands to the mesh size range 80-99 mm to be allocated to the mesh size range 80-89 mm for comparison purposes with other MS data (the same procedure was undertaken for the Belgium and France beam trawl fleet).

Dutch discard information was provided for the beam trawl fleet with a mesh size range of 80-89 mm for three species: sole, plaice and cod. Discards for sole and plaice were raised to fleet level using the ratio of days at sea*HP sampled to the total days at sea*HP made by the fleet; while cod discards were raised using number of trips sampled to total trips made by the fleet. The numbers discarded at age were calculated based on an annual age length key, provided by port sampling and surveys. It is important to state that the cod discard data is derived from very few observations. As a result the data are highly variable and therefore conclusions drawn on these data should be considered with great care. These data are intended only to provide an approximate indication of fleet catch compositions.

Data on the special conditions (Council Regulation 51/2006) will be available for the June 2006 SGRST meeting.